

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Landwirtschaft
Schlagworte	Gemüse, Wein
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Füzesséry, Alexandre
Huguenet, François
Künzler, Johanna
Terribilini, Serge
Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Füzesséry, Alexandre; Huguenet, François; Künzler, Johanna; Terribilini, Serge; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landwirtschaft, Gemüse, Wein, 1990 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Agrarpolitik	4
Internationale Landwirtschaftspolitik	4
Agrarprodukte	5
Pflanzliche Produktion	6
Lebensmittel	16

Abkürzungsverzeichnis

BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
EJPD	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
WTO	Welthandelsorganisation
ETH	Eidgenössische Technische Hochschule
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
BLW	Bundesamt für Landwirtschaft
EU	Europäische Union
BOM	Branchenorganisation Milch
AOP	Appellation d'Origine Protégée (Geschützte Ursprungsbezeichnung)
EG	Europäische Gemeinschaft
SBV	Schweizerischer Bauernverband
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
SFV	Schweizerischer Fischerei-Verband
EuGH	Gerichtshof der Europäischen Union
LwG	Landwirtschaftsgesetz

OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
DFJP	Département fédéral de justice et police
AELE	Association européenne de libre-échange
OMC	Organisation mondiale du commerce
EPF	École polytechnique fédérale
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
UE	Union européenne
IP-Lait	L'Interprofession Suisse de la filière lait
AOP	Appellation d'Origine Protégée
CE	Communauté européenne
USP	Union Suisse des Paysans
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
FSP	Fédération Suisse de Pêche
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne (anciennement Cour de justice des Communautés européennes CJCE)
LAgr	Loi sur l'agriculture

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Landwirtschaft

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 04.08.2018
KAREL ZIEHLI

Les images auront marqué les esprits: les hélicoptères de l'armée suisse ont été mobilisés, en cet **été 2018**, pour abreuver les vaches passant la saison estivale sur les alpages (une vache boit environ 100 litres d'eau par jour). La situation a particulièrement été compliquée dans certains cantons à l'image des cantons de Vaud, de Fribourg et de St-Gall, les trois possédant de nombreux alpages n'ayant aucun accès routier. Les vols – non facturés aux paysan.ne.s car faisant parti du budget ordinaire de l'armée – se sont donc succédés tout au long de l'été dans les montagnes suisses. Redescendre le bétail en plaine n'aurait été qu'une manière de repousser le problème à plus tard selon le député et agriculteur vaudois Jacques Nicolet (udc). En effet, la **sécheresse** a considérablement réduit la quantité d'herbe dans les prairies en plaine. Les vaches auraient donc été nourries avec les réserves hivernales. Cette situation s'est, par ailleurs, présentée dans de nombreuses exploitations de plaine. Les paysan.ne.s ont été contraint.e.s d'acheter du fourrage pour faire face au manque d'herbe, contribuant à grever leur porte-monnaie. En situation normale, cet apport excédentaire en fourrage aurait dû pénaliser doublement les agricultrices et agriculteurs, un déséquilibre dans le bilan de fumure étant sanctionné dans l'octroi des paiements directs. Mais cette situation ayant été évaluée comme un cas de force majeure, les sanctions n'ont pas été appliquées, la Confédération demandant aux cantons de faire montre de compréhension. En plus de cela, les autorités ont accédé à la demande formulée par l'USP concernant les taxes douanières perçues pour l'importation de fourrage, en les réduisant afin de compenser la hausse des prix qu'a connu le marché européen. Certaines sections cantonales de l'USP ont mis en place des bourses de fourrage afin que les paysan.ne.s demandeurs.euses puissent acheter les excédents d'autres productrices et producteurs. Ces mesures se sont toutefois révélées insuffisantes pour beaucoup d'éleveurs et éleveuses qui ont dû se résoudre à bouchoyer une partie de leur cheptel, ne pouvant pas supporter les coûts dus au fourrage. Cette situation a mené à une baisse conséquente du prix de la viande.

La situation n'a pas été seulement catastrophique pour l'élevage bovin, l'agriculture devant compter avec des pertes dans les récoltes de l'ordre de 30 pour cent cette année. Les cultures de pommes de terre, de betteraves sucrières, de maïs ainsi que certaines cultures maraîchères ont été particulièrement touchées. D'autres productions s'en sont mieux sorties, à l'image des pommes et poires à jus ainsi que du raisin pour la fabrication du vin.

La Fédération suisse de pêche (FSP) a également fait état d'une situation compliquée pour les poissons suisses. Une quantité impressionnante de cadavres de poissons a été retrouvée dans les lacs et cours d'eau. Dans certains endroits, il a été décidé de déplacer les poissons, afin de les préserver des températures trop élevées.

La forêt suisse a également été fortement impactée, celle-ci étant de moins en moins adaptée au climat changeant.

Cet été caniculaire a été l'occasion pour un certain nombre de chercheuses et chercheurs de lancer un appel aux paysan-ne-s dans les médias, à l'image du chercheur en agronomie, Urs Niggli: «Passt euch an, sonst habt ihr keine Chance!». Les climatologues prévoient, en effet, que ces phénomènes extrêmes deviennent la nouvelle norme si rien n'est entrepris. Concernant l'herbage, certain.e.s paysan.ne.s ont d'ores et déjà opté pour des variétés de trèfle particulièrement résistantes aux vagues de chaleur. Quant aux alpages, la sécheresse subie en 2015 a déjà été le moteur de certains changements dans la gestion de l'eau, beaucoup d'exploitations ayant pris des mesures afin d'affronter de tels épisodes. Mais, de manière générale, selon l'OFAG, les agricultrices et agriculteurs seraient encore trop passifs face aux changements climatiques, ceux-ci n'adaptant encore pas assez systématiquement leurs cultures pour qu'elles soient résistantes aux sécheresses et canicules par exemple.

Cette sécheresse a profité d'une forte résonance politique. Elle a révélé une certaine rupture entre la politique climatique menée par l'UDC, historiquement proche de la paysannerie, et les réalités vécues au jour le jour par les paysannes et paysans, en première ligne face aux changements climatiques. En effet, le parti agrarien s'était opposé à la ratification de l'accord de Paris, alors que certain.e.s de ses

représentant.e.s paysan.ne.s avaient refusé de suivre la ligne du parti sur cette question. Autre exemple de ce grand-écart, la loi sur le CO₂, actuellement en discussion, est attaquée par l'UDC qui souhaite en réduire au maximum sa portée. Le président du parti Vert'libéral, Jürg Grossen (pvl, BE), en a profité pour tacler le monde paysan qui devrait, selon lui, s'attaquer aux causes des réchauffements climatiques, au lieu de soutenir un parti qui essaie de torpiller une loi qui permettrait de lutter contre ces phénomènes leur étant directement nuisibles. Le président de l'USP, Markus Ritter (pdc, SG), a, quant à lui, rappelé aux paysan.ne.s sceptiques que les changements climatiques étaient un fait bien réel, alors que le directeur de l'organisation paysanne, Jacques Bourgeois (plr, FR), a tenu à rappeler que les paysan.ne.s ont réduit de 10 pour cent leurs émissions de CO₂, preuve de leur engagement sur ces questions.¹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 19.09.2020
KAREL ZIEHLI

Le secteur viticole connaît des difficultés pour écouler ses stocks et cela n'est pas seulement dû à la pandémie de Covid-19 qui a touché de plein fouet la Suisse. Ainsi, fin 2019 déjà, les vigneronnes et vigneronnes avertissaient de la situation critique qui allait s'annoncer lors de la récolte annuelle. Les cuves étaient encore, en partie, remplies des millésimes précédents. Le journal *Le Temps* faisait état de fortes tensions entre les différents acteurs de la branche (petit.e.s et grand.e.s producteurs.trices, négociants, grandes surfaces, etc.), compliquant la recherche de solutions.

Certains chiffres permettent d'y voir plus clair, à l'image de la baisse de la consommation de vin des Suisses.ses (moins 20% en 20 ans), ainsi que de la plus grande part de vins étrangers achetés (ce chiffre passant de 55% il y a 25 ans à 65% aujourd'hui). Ces importations de vin sont simplifiées par les contingents accordés aux vins étrangers. Un groupe de viticulteurs et viticultrices principalement romand.e.s, qui s'est formé sous la bannière des «Raisins de la colère», est donc monté en décembre 2019 à Berne pour manifester son mécontentement et demander une réduction de ces contingents d'importation de 170 à 100 millions de litres. Pour eux, le fait que les Suisses.ses boivent moins devrait logiquement amener à une baisse de ces contingents. L'ancien vigneron et actuel ministre de l'agriculture, Guy Parmelin, s'était déjà montré inflexible sur cette question en juin 2019. L'OFAG a tenu à rappeler qu'une telle mesure impliquerait de modifier les engagements internationaux d'accès au marché de la Suisse auprès de l'OMC. L'administration fédérale a préféré actionner un autre levier en annonçant le renforcement de la promotion des vins suisses par une augmentation des moyens prévus. Swiss Wine Promotion, organe responsable de cette mission, a donc mis en place tout un arsenal de mesures – dont une nouvelle identité visuelle – afin de faire effet sur les consommateurs.trices, la grande distribution et la gastronomie.

C'est bien là où le bât blesse, car la pandémie du coronavirus, qui se déclarera juste quelques mois après ces annonces, mènera à la fermeture des bars, restaurants et cafés, une réduction drastique du tourisme (hôtellerie, ski, etc.) ainsi qu'une interdiction des grandes manifestations (foires, concerts, festivals, etc.); des lieux qui constituent une grande part du chiffre d'affaire des acteurs du monde viticole. Fin mai 2020, le Conseil fédéral a donc débloqué des fonds de soutien à hauteur de CHF 10 millions afin de permettre aux vigneronnes et vigneronnes de déclasser une partie de leur stock de vin en vin de table, leur permettant de faire de la place pour la prochaine récolte.

Mais cette aide ponctuelle ne permet pas de régler le problème de fond et les dissensions déjà présentes avant la crise du Covid-19. Tant Willy Cretegny, président de l'Association suisse des vigneronnes-encaveurs indépendants, que le groupe «Les raisins de la colère» (composé, entre temps, d'environ 400 viticulteurs et viticultrices) continuent de lutter pour une baisse des contingents, alors que la Fédération suisse des vigneronnes, présidée par le conseiller national Frédéric Borloz (plr, VD), s'y oppose. Ce dernier a tenu à rappeler qu'ouvrir des négociations au sein de l'OMC impliquerait de devoir peut-être faire des concessions dans d'autres domaines agricoles. Les «Raisins de la colère» avancent d'autres solutions, dont une réduction du tourisme d'achat en abaissant le quota d'importation en franchise de droits de douane.

Cette situation n'est pas spécifique à la Suisse. Le phénomène semble, en effet, toucher beaucoup de pays européens qui souffrent également de caves encore pleines à l'approche des nouvelles vendanges.²

Rétrospective annuelle 2020: Agriculture

La **pandémie du coronavirus** a également marqué le monde agricole en cette année 2020. En effet, cette crise a amené une multitude d'incertitudes dans le secteur. La capacité d'**approvisionnement de la Suisse** en denrées alimentaires ainsi que les risques de **pénurie de main d'œuvre** provenant de l'étranger ont été deux sujets de préoccupation centraux.

Les premiers chiffres disponibles montrent que l'agriculture suisse a globalement bien résisté à la pandémie, augmentant même de 5.8 pourcent la valeur ajoutée brute en comparaison avec l'année 2019. La production totale est restée stable (avec des variabilités entre secteurs), tandis que les coûts ont baissé. Les stratégies développées par le monde agricole durant la crise lui ont permis de résister, à l'image de la **vente directe** qui a fortement augmenté.

Quelques secteurs ont toutefois souffert, tels que **le secteur viticole** qui connaissait déjà des difficultés à écouler la production de l'année précédente. Durant cette année, marquée par des fermetures successives des cafés, bars et restaurants, le secteur s'est retrouvé démuné face à l'impossibilité d'écouler sa production. Ces fermetures ont également eu un impact sur les ventes de pommes de terre destinées à finir en frites. Avec la chute de la consommation dans les restaurants, ces tubercules n'ont pas trouvé preneur. Tout au contraire, **la production de beurre indigène** a été insuffisante pour satisfaire la consommation nationale, contraignant les autorités à rehausser les contingents d'importations à deux reprises. Bien que sollicitée par l'interprofession du lait (IP-Lait), cette mesure a suscité la colère de certains cercles paysans, à l'image du syndicat Uniterre. Cette pénurie s'explique, en partie, par le changement des habitudes de consommation des Suisse.sse.s qui ont consommé plus de fromage lors du semi-confinement, poussant donc les transformateurs à privilégier cette filière plus lucrative.

Autre secteur ayant connu des difficultés, la **production de betterave sucrière** n'a, elle, pas souffert de la pandémie. Ce sont de toutes autres raisons qui ont mis cette filière à mal, dont la concurrence avec ses voisins européens (source de discussions au Parlement) et l'interdiction d'utilisation d'un pesticide – connu sous le nom de Gaücho – utilisé dans la lutte contre un puceron qui semble toucher, cette année, l'ouest du pays. Cette interdiction, survenue en 2019, mais réitérée en 2020 par l'OFAG intervient dans un contexte particulier. En effet, deux initiatives populaires traitant de **la question des pesticides** passeront devant la population en 2021 sans contre-projet labellisé tel quel (initiative pour une eau potable propre et initiative pour une interdiction des pesticides de synthèse). En parallèle à ces deux textes provenant de la population, le Parlement débat d'une initiative parlementaire élaborée par la CER-CE qui vise à réduire les intrants fertilisants ainsi que les risques liés aux produits phytosanitaires et qui représente, en partie, une réponse aux deux initiatives.

Une partie de cette initiative parlementaire s'appuie sur la **nouvelle mouture de la politique agricole 22+** (PA 22+) présentée par le Conseil fédéral en début d'année. La réforme, titrée dans les médias du pays comme un verdissement de l'agriculture, a été critiquée de toute part. L'USP estimait que cela allait trop loin, l'Association des petits paysans déplorait, au contraire, que les efforts prévus n'étaient pas assez grands. Une majorité de la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats aura finalement décidé de suivre l'avis de l'USP et de l'UDC en proposant de mettre en pause les discussions autour de la PA22+, le temps d'analyser ses effets, entre autres, sur le taux d'auto-approvisionnement et les importations. Cette proposition de suspension ainsi que le rapport demandé ont été acceptés par la Chambre haute. Le rapport ne sera publié qu'en 2022 ce qui permettra, selon certains médias, de redéfinir une politique agricole après que la population aura voté en 2021 contre les deux initiatives sur les pesticides mentionnées auparavant et donc d'être moins ambitieux quant aux objectifs écologiques.

Ces deux initiatives sont fortement redoutées par le monde agricole conventionnel, d'autant plus que les ONG environnementales – qui pourraient soutenir activement les initiatives – ont gagné une votation cette année. En effet, elles ont réussi à convaincre une majorité du corps électoral de **refuser la révision de la loi sur la chasse** élaborée par le Conseil fédéral et retravaillée par le Parlement. Pour certain.e.s, cela a démontré la force de frappe de ces ONG qui auront réussi à faire capoter une révision vue comme rétrograde pour la biodiversité. L'écho médiatique de cette votation a été assez important, comme le montre une analyse effectuée par Année Politique Suisse. Le loup était au centre des débats, la nouvelle loi permettant un abattage facilité du grand prédateur. Tandis que les cantons montagnards ont voté en faveur de la nouvelle loi, les

cantons plus urbains s'y sont opposés, créant des tensions entre villes et campagne. La loi aurait, en effet, donné plus de prérogatives aux cantons, ceux-ci étant diversement touché par ces problématiques.

La décentralisation était également en discussion dans un tout autre domaine, à savoir la restructuration d'**Agroscope**. En effet, après une vague de contestations face aux premiers plans de restructuration élaborés sous la houlette de l'ancien ministre de l'économie, Johann Schneider-Ammann, la nouvelle mouture présentée par Guy Parmelin semble être bien plus consensuelle. Respectant la volonté du Parlement, ce nouveau projet ne prévoit plus de forte centralisation sur un seul site, mais souhaite conserver une certaine décentralisation des stations de recherche.³

Agrarpolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.02.2001
FRANÇOIS BARRAS

En filigrane de ses dispositions commerciales, un volet agricole a été joint à l'accord conclu entre les pays membres de l'AELE et le Mexique. Celui-ci prévoit des exonérations ou des réductions des droits de douane pour certains produits agricoles mexicains et une franchise douanière pour certains fruits et légumes suisses. En outre voir ici.⁴

MOTION

DATUM: 03.12.2009
ELIE BURGOS

Une motion Germanier (plr, VS), qui demandait au Conseil fédéral de prévoir de nouveaux moyens financiers de promotion pour les branches spéciales de l'agriculture (fruits-légumes et viticulture), afin de **promouvoir la consommation de produits suisses de proximité**, a été adoptée en fin d'année au Conseil national par 174 voix contre 7. L'intervention souhaitait que ces moyens soient octroyés dans le cadre des mesures d'accompagnement en cas d'aboutissement d'un accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agricole. Il s'agira d'une mesure exceptionnelle sur plusieurs années et il n'y aura donc pas lieu de tenir compte du principe de subsidiarité avec la branche. Ces fonds de la Confédération mis à disposition devront être suffisamment importants pour que des campagnes nationales de sensibilisation (communications sur la proximité, l'identité, la santé, les vertus gustatives et culturelles d'un produit du terroir) puissent être mises en oeuvre en coordination avec les interprofessions et la distribution.⁵

Internationale Landwirtschaftspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.12.1994
SERGE TERRIBILINI

La Commission de l'UE a recommandé au Conseil des ministres de conclure avec la Suisse un accord dans le domaine de l'accès au marché des produits agricoles et a, pour ce faire, **proposé un projet de mandat de négociation** qui accompagne cinq autres mandats sectoriels. Un meilleur accès au marché suisse des produits de l'UE constitue en effet une condition importante pour l'aboutissement de nombreuses demandes suisses de négociations. Le projet de la Commission prévoit d'élargir le contenu de l'accord EEE et consiste essentiellement en la réduction ou la suppression mutuelle de droits de douane et d'autres obstacles à l'importation sur une soixantaine de produits (viande, fruits, légumes, fromages, vins, etc.). Après adoption par le Conseil des ministres des projets de la Commission, les négociations ont été entamées à la mi-décembre.⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.05.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Sans pour autant aboutir à un accord définitif, les négociateurs européens et helvétiques sont parvenus à un nombre non négligeable de **points de convergence, notamment au sujet du commerce de fromages et de vins**. En effet, en ce qui concerne la production fromagère, les deux parties se sont entendues sur l'exemption de toute taxation douanière pour les principaux fromages helvétiques à pâte dure ainsi que pour certains fromages frais ou à pâte molle européens. Au sujet de la production viticole, les négociateurs helvétiques ont accepté d'abaisser les droits de douane sur le vin rouge en bouteille au niveau de celui valable pour le vin rouge en vrac, les représentants européens offrant à leur tour d'augmenter de 10'000 hectolitres le contingent annuel de vins suisses franc de toute taxation. Dans le secteur de la viande, les deux parties ne sont en revanche pas parvenues à un accord. Dans ce domaine – tout comme d'ailleurs dans le secteur des fruits et légumes – il semble que l'heure de la disparition des contingents tarifaires n'ait pas encore sonné.⁷

GERICHTSVERFAHREN
DATUM: 16.07.2002
ROMAIN CLIVAZ

A peine le premier accord sur l'agriculture était-il entré en vigueur que les vignerons du **village de Champagne** (VD) ont déposé un recours contre le premier paquet de traités bilatéraux. Les producteurs de cette petite bourgade avaient été les sacrifiés du dossier agricole dans la mesure où l'utilisation de l'appellation « champagne » leur avait été interdite, les revendications des producteurs français ayant été satisfaites. Déposé auprès du tribunal de première instance de la Cour de justice des Communautés européennes (CJUE), ils ont notamment invoqué le coût économique de cette interdiction qu'ils estimaient à 1,18 million de francs.⁸

MOTION
DATUM: 09.12.2019
KAREL ZIEHLI

La motion Nicolet (udc, VD) réclamant une **diminution de 50 pour cent du quota d'importation des vins étrangers** a été classée faute d'avoir été traitée dans un délai de deux ans par le Conseil national. Le Conseil fédéral s'opposait à ce texte qui aurait impliqué une renégociation des contingents fixés à l'OMC avec les parties lésées, amenant à des compensations dans d'autres branches. Les autorités souhaitent, bien plus, concentrer leurs efforts sur la promotion des vins suisses.⁹

STANDESINITIATIVE
DATUM: 23.09.2021
KAREL ZIEHLI

L'initiative genevoise visant un abaissement des quotas d'importation de vin n'a pas trouvé les faveurs du Conseil national qui l'a rejetée par 114 voix contre 55 et 18 abstentions. Christian Lüscher (plr, GE), pour la majorité de la commission, a déploré les faiblesses de ce texte tant sur le fond que sur la forme. D'un côté, l'initiative demande à soutenir une motion 19.4410 – qui n'a pas encore été traitée par les chambres – et non d'élaborer un projet d'acte, ce qui va à l'encontre de la bonne pratique. Et sur le fond, une diminution de ces contingents négociés à l'OMC il y a trente ans impliquerait probablement que d'autres secteurs économiques doivent faire des concessions, ce qui n'est pas du goût de la majorité de la commission. Cet avis n'était pas partagé par la minorité de la commission, Esther Friedli (udc, SG) et Céline Amaudruz (udc, GE) voyant dans l'abaissement des contingents un moyen efficace de protéger les vins suisses. Depuis leur introduction, la consommation totale de vin a fortement baissé en Suisse, de l'ordre de 22 pour cent, affectant en particulier les vins indigènes. Des membres de tous les partis ont donné leur voix à l'initiative genevoise, sans pour autant que cela ne suffise à faire passer le texte.¹⁰

Agrarprodukte

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 29.04.2003
ROMAIN CLIVAZ

La plateforme interprofessionnelle pour l'« Avenir de l'agriculture suisse », initiée par la Migros suite aux protestations paysannes de 2001, a présenté une étude relativisant le **reproche de marges exagérées adressé aux distributeurs**. Il en ressort ainsi que la production et la vente de viande, de lait et de pommes de terre rapportent très peu, tant aux paysans qu'aux distributeurs. Elle arrive également à la conclusion que sans subventions ni paiements directs, la situation serait encore plus difficile. Des critiques ont été formulées quant à la manière de faire ces calculs. Se fondant sur les marges réalisées par chacun des acteurs, rien n'était dit sur la structure des frais qui induisaient ces insuffisances. Ce travail donnait ainsi l'impression qu'en fin de compte, aucun acteur de la chaîne de production ne devait se remettre en question. La plateforme interprofessionnelle pour l'« Avenir de l'agriculture suisse » se compose de représentants des organisations agricoles, des distributeurs, du commerce de détail, des consommateurs, des autorités et enfin du monde politique.¹¹

MOTION
DATUM: 24.09.2020
KAREL ZIEHLI

Le Conseil des Etats a décidé de transmettre une motion déposée par la sénatrice Marianne **Maret (pdc, VS) à la commission compétente (CER-CE) pour un examen préalable**. La sénatrice valaisanne souhaite imposer aux importateurs de vins étrangers de vendre également des vins suisses, une mesure qui pourrait aider le secteur viticole à surmonter la longue crise qu'il connaît et qui s'est renforcée avec le Covid-19.¹²

MOTION
DATUM: 03.03.2021
KAREL ZIEHLI

Une majorité confortable (25 voix contre 14 et 4 abstentions) **des sénateurs et sénatrices du Conseil des Etats a rejeté la motion Maret** (centre, VS) préalablement analysée par la CER-CE. La sénatrice valaisanne aurait voulu obliger les importateurs de vin à proposer également des vins suisses, afin de soutenir une branche qui est soumise à la pression de la concurrence internationale. La commission s'y était opposée, arguant d'une renégociation probable des accords conclus à l'OMC et d'une entrave à la liberté économique, sans pour autant avoir la garantie que les vins suisses soient mieux vendus à l'avenir. D'autres outils, tels que la promotion des vins indigènes, sont préférés par une majorité des membres de la commission, suivie par les sénatrices et sénateurs. Une minorité de la CER-CE, représentée par Adèle Thorens Goumaz (verts, VD) et soutenue par la motionnaire, a essayé de défendre la proposition de la sénatrice valaisanne qui permettrait de porter secours à une branche qui a subi de plein fouet la crise du Covid-19 (fermeture des restaurants, annulation des festivals et autres événements). Estimant que les mesures à prendre n'enfreindraient en rien la liberté économique ou les accords passés à l'internationale, les élus verte et du centre n'auront toutefois pas réussi à convaincre un nombre suffisant de leurs collègues.¹³

Pflanzliche Produktion

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 01.04.1990
SERGE TERRIBILINI

Le résultat de la votation sur l'arrêté viticole constitue un **nouveau coup de semonce pour la politique agricole** de la Confédération. En effet, le refus, par plus de 53 pourcents des votants, de ce texte dépasse le cadre de la viticulture, et se situe en droite ligne du rejet de l'arrêté sucrier en 1986 et du bon score réalisé par l'initiative "en faveur des petits paysans" en 1989. Ainsi, la remise en question des protections dont bénéficie la paysannerie suisse se poursuit, et est aussi vigoureuse à l'intérieur des frontières helvétiques que sur le plan international. Cependant, alors que la Suisse alémanique, à l'exception de cinq cantons, s'est massivement opposée à cet arrêté, tous les cantons romands ainsi que le Tessin se sont, malgré tout, prononcés en sa faveur. La barrière linguistique n'est ici qu'apparente; **les cantons ont voté selon leurs intérêts** et les régions viticoles ont été naturellement les plus promptes à accepter ce texte.¹⁴

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 01.04.1990
SERGE TERRIBILINI

L'arrêté soumis au peuple fut pourtant bien accepté lors de son passage devant les Chambres en 1989. Ce n'est qu'ensuite qu'un comité référendaire transcourants, emmené par R. Engler (pdc, AI), le mit en cause par le biais d'un référendum soutenu par de grandes maisons de distribution. Le texte contesté contenait, aux côtés de modifications mineures, **trois innovations importantes**. Premièrement, il visait à adapter, indépendamment des normes de qualité, la production aux capacités d'absorption du marché par des limitations de la production. Deuxièmement, il fondait juridiquement, sur le plan fédéral, le classement des vins en trois catégories et fixait la teneur minimale en sucre des moûts servant à la fabrication du vin. Troisièmement, il réformait légèrement le système des contingents individuels à l'importation par le biais d'un nouveau mode de répartition, consistant en une mise aux enchères partielle tous les quatre ans.¹⁵

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 01.04.1990
SERGE TERRIBILINI

Les partisans du non à l'arrêté étaient d'horizons divers. Soutenus par de grands distributeurs, comme Coop ou Denner, désireux de pouvoir faire commerce en toute liberté, ils provenaient aussi bien des rangs démocrates-chrétiens qu'écologistes ou socialistes. Leur principal argument concernait le **problème des contingents à l'importation**. Selon eux, le correctif apporté par l'arrêté serait insuffisant et ne permettrait pas de modifier une situation existant depuis 1933, et allant à l'encontre des intérêts des consommateurs; certains détenteurs de contingents, appelés "importateurs de salon", disposeraient d'une rente de situation de par leur monopole, tandis que des distributeurs actifs seraient obligés de leur racheter leurs contingents. De tels privilèges coûteraient, d'après une étude de l'Université de Bâle, 100 millions de CHF par an au consommateur. Les problèmes de quantité et de qualité constituèrent le second volet du débat; pour les opposants à l'arrêté, une limitation de la production et une amélioration de la qualité devraient passer, d'une part, par des exigences plus strictes pour le taux de sucre naturel dans le moût et, d'autre part, par une limitation des rendements à l'hectare.¹⁶

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 01.04.1990
SERGE TERRIBILINI

Les partisans du oui à l'arrêté provenaient majoritairement des partis bourgeois, en particulier de leurs représentants issus de cantons producteurs de vin, et étaient associés aux organisations professionnelles des viticulteurs. Ils avaient surtout en vue la protection des producteurs, laquelle, pour eux, ne peut passer que par une **limitation des importations**. Cela empêcherait les vins étrangers d'envahir le marché et de mettre en péril la viticulture helvétique, qui a besoin d'une certaine protection pour faire face aux défis internationaux qui l'attendent; l'inéluctable libéralisation devrait se faire en douceur, afin de permettre aux vigneronns de s'y adapter. Par ailleurs, le système de contingentement existant ne serait, pour les défenseurs de l'arrêté, pas si injuste; selon eux, les structures du marché d'importation permettent, malgré tout, une certaine concurrence. Par ailleurs, la **promotion de la qualité** aurait été, dans le texte contesté, tout à fait satisfaisante; les mesures préconisées auraient garanti une production de choix adaptée aux vignobles helvétiques et aux besoins de l'économie.¹⁷

ANDERES
DATUM: 01.04.1990
SERGE TERRIBILINI

Arrêté fédéral sur la viticulture. Votation du 1er avril 1990

Participation: 40,8%
Non: 881 601 (53,3%)
Oui: 771 186 (46,7%)

Mots d'ordre:

- Non: PDC (12*), PES, AdI, PEP, PdT, DS, PA, Alliance Verte; Fédération suisse des consommateurs, USS, CSCSS, VKMB.
- Oui: PRD (6*), UDC, PLS (1*); Vorort, USP, les associations professionnelles des vigneronns.
- Liberté de vote: PSS (3*).

* Recommandations différentes des partis cantonaux

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 01.04.1990
SERGE TERRIBILINI

La campagne précédant le scrutin vit souvent l'**affrontement d'un lobby contre un autre**. D'un côté, les milieux de la viticulture se battaient pour que la politique traditionnelle de la Confédération fût reconduite et, de l'autre, deux géants de la distribution luttèrent pour une libéralisation du marché. Denner, accompagné cette fois-ci de Coop, se comporta comme lors de l'initiative "en faveur des petits paysans"; utilisant des moyens importants, il fut, sous la forme de nombreux placards publicitaires, très présent dans les médias. Son attitude a été largement critiquée et fut une cible privilégiée pour les partisans de l'arrêté ; certains de ses agissements (rémunération de la collecte de signatures à l'appui du référendum) furent considérés par d'aucuns comme d'inquiétantes dérives des droits démocratiques.¹⁸

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 01.04.1990
SERGE TERRIBILINI

L'**analyse Vox** de ce scrutin met d'abord en évidence l'importance du nombre de votes blancs; cela traduit la difficulté qu'il a pu y avoir à appréhender un texte complexe ne concernant que très indirectement une grande partie de la population. L'information du public ne semble avoir été que très partielle; une majorité des votants opposés à l'arrêté a éprouvé de la difficulté à motiver son choix, et seul le problème des inégalités relatives au contingentement semble avoir eu un certain impact. L'analyse pose en fin de compte le problème des votations à caractère technique, sur lesquelles les citoyens peinent à se faire une opinion.¹⁹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 01.04.1990
SERGE TERRIBILINI

Malgré le rejet de l'arrêté, les **aspirations des votants à plus de libéralisme ne pourront que difficilement être réalisées**. En effet, la limitation des importations est d'abord réglée dans la loi sur l'agriculture, et l'arrêté ne se préoccupe que de quelques modalités mineures. Selon J.-P. Delamuraz, ce problème ne pourra être pris en compte qu'à long terme, dans le cadre d'une profonde réflexion sur toute la question du contingentement en général. D'autre part, la reconduction de l'ancien arrêté devrait, selon le chef du DFJP, priver la Confédération des moyens de lutter contre la surproduction en 1991. Un projet pour un nouvel arrêté viticole sera rapidement mis en consultation, et un message du Conseil fédéral devrait intervenir au milieu de l'année 1991.²⁰

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 27.11.1990
SERGE TERRIBILINI

L'élaboration de ce **nouvel arrêté** a donné lieu à une certaine activité parlementaire. Le Conseil des Etats a transmis le postulat Delalay (pdc, VS), contresigné par presque tous les sénateurs romands, demandant au Conseil fédéral de présenter rapidement un nouveau texte tenant compte des objections émises lors du vote du 1er avril. Le Conseil national a, pour sa part, transmis le postulat Zwygart (pep, BE) qui envisage un nouvel arrêté reprenant les mesures incontestées de l'ancien et l'établissement de davantage de dispositions pour la mise en valeur non-alcoolisée du vin. Le conseiller national R. Engler (pdc, AI) a, quant à lui, déposé une motion demandant l'abolition du contingentement du vin, en particulier en ce qui concerne le vin rouge, qui représente la plus grande part des importations.²¹

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 11.02.1991
SERGE TERRIBILINI

Au terme de la consultation, le Conseil fédéral, dans son **message**, n'a transformé essentiellement son projet initial qu'en un point en décidant de renoncer au zonage, vu la contestation que cette mesure avait soulevée, et de conserver le cadastre viticole existant. Ainsi, il n'est fixé qu'un seuil minimal de teneur en sucre par catégorie et par couleur de raisin. De plus, le gouvernement a introduit une limitation générale de la production pour la catégorie des appellations contrôlées.²²

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 29.06.1991
SERGE TERRIBILINI

Le gouvernement a mis en consultation un nouveau **projet d'arrêté viticole** destiné à remplacer celui refusé en votation populaire en 1990. Le but de ce texte est de favoriser une **production de qualité** adaptée aux possibilités d'écoulement du marché. Pour ce faire, il a été prévu une classification des vins en trois catégories selon la teneur minimale naturelle en sucre du moût (appellation d'origine, indication de provenance, sans indication), un vin ne respectant pas les prescriptions devant être déclassé. Il a également été envisagé de diviser le territoire en six zones géoclimatiques (Jura, Genève et La Côte, Lavaux, Chablais, Valais, Tessin et Suisse alémanique). Pour chacune de ces zones une teneur minimale aurait été fixée. De plus, il fut proposé d'interdire des plantations de vignes nouvelles à l'intérieur même du cadastre viticole (et non plus seulement à l'extérieur comme auparavant) si une limitation de la production l'imposait. Par ailleurs, il a été également prévu que, si les cantons peuvent décider d'une limitation de la production en cas de surproduction, le Conseil fédéral puisse aussi intervenir dans ce domaine.²³

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 01.10.1991
SERGE TERRIBILINI

Sur le fonds (promotion de la qualité et limitation de la production), le projet du Conseil fédéral a trouvé un large soutien. Cependant, la zonification et les teneurs minimales ont été très controversées; **les professionnels et les cantons viticoles (en particulier Vaud et Valais) ont exigé l'abolition des zones** (qui, entre autres, n'auraient pas tenu compte des réglementations cantonales) et un abaissement des exigences touchant à la teneur minimale en sucre, notamment en cas d'intempéries. La classification en trois catégories ne fut guère contestée, non plus que ce qui était prévu pour limiter la production. Pour leur part, l'UDC et le PS se sont montrés favorables au projet, le second ayant toutefois demandé que l'on modifie immédiatement le système du contingentement pour répondre réellement au résultat de la votation de 1990.²⁴

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 28.11.1991
SERGE TERRIBILINI

Pour ce qui est des **contingents à l'importation**, sujet le plus controversé lors de la votation, le gouvernement a entendu traiter séparément ce problème, et a répondu aux nombreuses et pressantes demandes par une modification de l'ordonnance sur le statut du vin en libéralisant les importations; les contingents individuels pour le vin rouge en fûts ont été remplacés par des droits de douane progressifs en fonction de la quantité. Quiconque bénéficie d'un permis pour le commerce des vins peut ainsi se livrer à l'importation. Ce nouveau système a l'avantage d'être eurocompatible et d'aller dans le sens des règles en négociation au GATT. Il est entré en vigueur le 1er janvier 1992 pour les vins rouges, mais ne le sera qu'en 1995 pour les vins blancs. Cette mesure a provoqué la colère de la Fédération romande des vignerons; d'une part, celle-ci aurait désiré une consultation à ce sujet et, d'autre part, elle regrette que les intérêts de la viticulture helvétique n'aient pas été pris en compte.²⁵

POSTULAT
DATUM: 09.06.1992
SERGE TERRIBILINI

D'autre part, le Conseil national a transmis comme postulat la **motion Engler (pdc, AI) exigeant d'abolir immédiatement le contingentement du vin, en particulier en ce qui concerne le vin rouge**. Le Conseil fédéral, à l'avis duquel la Chambre s'est rallié, a estimé que cela allait dans le sens d'une politique de libéralisation devenue nécessaire au plan international.²⁶

MOTION
DATUM: 09.06.1992
SERGE TERRIBILINI

La même Chambre a par contre rejeté la motion Darbellay (pdc, VS) qui demandait au gouvernement, par le biais de ponctions sur le fonds viticole, de débloquer les crédits nécessaires pour promouvoir l'élaboration et la commercialisation de jus de raisin. Elle a fait de même avec le postulat Schmidhalter (pdc, VS) proposant la création d'un institut du vin chargé d'une partie des tâches de promotion ayant trait à la viticulture.²⁷

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 19.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil des Etats a adopté, moyennant quelques modifications, le **projet du Conseil fédéral d'arrêté viticole, mais cela n'alla pas sans heurts. La disposition introduisant une limite de production au mètre carré** (1.4 kg pour le raisin blanc et 1.2 kg pour le raisin rouge) a été fortement contestée par les Vaudois et les Valaisans; ces derniers ont prétendu que, en raison de conditions favorables et contrairement à beaucoup d'autres viticulteurs en Suisse, ils pouvaient produire beaucoup de vin de bonne qualité. Selon eux et la majorité de la commission, il aurait été préférable de laisser les cantons fixer les maxima et de ne laisser intervenir la Confédération qu'à titre auxiliaire, ce qui aurait permis de s'adapter à toutes les situations. Soucieuse de lutter contre la surproduction et de promouvoir la qualité tout en se rapprochant des normes européennes, la chambre a cependant, contre l'avis de sa commission, adopté la version du Conseil fédéral, ardemment défendue par G. Coutau (pl, GE). Un deuxième point d'achoppement a été constitué par une proposition Seiler (udc, SH) qui entendait fixer à 62 plutôt que 60 le degré Oechsle minimum imposé aux vins blancs de première catégorie. Cette proposition représentait un danger pour de nombreuses régions où le chasselas aurait été relégué dans des catégories inférieures; elle fut donc aisément rejetée.²⁸

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 19.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national, toutes tendances confondues, a réservé un bon accueil au projet du Conseil fédéral. Là-aussi toutefois, le débat s'est axé sur le problème des limitations de rendement à la surface. Ce thème a révélé un fossé entre Romands et Alémaniques, chacun défendant des vins (respectivement chasselas et riesling) dépendant de conditions fort différentes. Considérant la rigidité de la décision du Conseil des Etats, la commission du Conseil national avait proposé que le Conseil fédéral, sur demande d'un canton, puisse accorder un plafond dépassant de 10% les quotas fixés pour autant que les conditions climatiques et économiques le permettent. Cette proposition de compromis avait rallié les faveurs du gouvernement, des Romands et, en particulier, des producteurs vaudois et valaisans. Toutefois, la majorité alémanique a préféré s'en tenir à des limites strictes de quantité, garanties, selon elle, d'une certaine qualité. La Chambre est donc allée dans le même sens que le Conseil des Etats, ce qui a provoqué la colère de certains, notamment des députés valaisans qui refusèrent de voter l'arrêté. Par ailleurs, la chambre a encore rejeté une proposition Meier (pe, ZH) qui entendait fixer à 63 degrés Oechsle la teneur minimale en sucre du moût de première catégorie. Elle a également refusé l'introduction de subventions pour prestations écologiques et pour les vignes en terrasses ainsi que pour la reconstitution du vignoble. Par contre, elle s'est prononcée, contre l'avis du gouvernement et de la commission, en faveur d'indemnités pour dégâts de gel, ce qu'approuva par la suite le Conseil des Etats.²⁹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 25.09.1992
SERGE TERRIBILINI

La question de la **mise en valeur du vin blanc excédentaire** s'est posée, car l'abondance des stocks (25 millions de litres) a provoqué un effondrement des prix. L'idée émise, en vue d'assainir le marché et de pouvoir affronter la concurrence internationale fut, à l'instar de la CE, de distiller ces surplus pour les transformer en alcool industriel à 100%/vol. Cette proposition a d'ailleurs fait l'objet d'une motion Gros (pl, GE) déposée au Conseil national. Le coût de l'opération fut estimé entre 30 et 60 millions de CHF qui pourraient être ponctionnés sur le fonds viticole.³⁰

Au mois de mars, le peuple et les cantons étaient appelés à se prononcer sur une mesure d'assainissement des finances fédérales impliquant une modification de la Constitution. Il était en effet proposé aux citoyens d'abroger l'obligation pour la Confédération de racheter les appareils à distiller ainsi que de prendre en charge l'eau-de-vie fabriquée dans le pays. Cette modification constitutionnelle était censée permettre une économie annuelle de CHF 3.5 mio. Au terme d'une campagne quasi inexistante, le souverain a très largement accepté cette mesure par 80.8 pour cent de oui et à l'unanimité des cantons. Parmi ces derniers, les cantons de Schwytz, Valais et Uri ont été – même si de manière très relative – les plus réticents à adopter cette modification.

La campagne précédant le vote fut caractérisée par une absence de débat, la totalité des acteurs politiques et économiques approuvant la modification constitutionnelle. Un argument souvent entendu lors de la campagne mettait en évidence que ces obligations de rachat n'étaient plus nécessaires du point de vue de la santé publique, le nombre d'appareils à distiller et la quantité consommée d'eau-de-vie ayant baissé considérablement.

Arrêté fédéral concernant l'abrogation de l'obligation de rachat des appareils à distiller et de la prise en charge de l'eau-de-vie

Votation du 10 mars 1996

Participation: 30.9%

Oui: 1'090'783 (80.8%)

Non: 259'215 (19.2%)

Mots d'ordre:

– Oui: PS, PRD, PDC, UDC, PE, PL, PEP, AdI, PdL, DS, PdT; Vorort, USAM, USS.

– Non: –

L'analyse VOX a confirmé par ailleurs une absence de débat contradictoire. En effet, du fait de l'inexistence d'une campagne d'information rejoignant leur point de vue, les électeurs opposés à cette mesure n'ont donné soit aucune explication à leur comportement de vote, soit ont avancé des justifications très peu explicites. Parmi les citoyens ayant approuvé la modification constitutionnelle, la principale motivation a résidé dans le caractère obsolète de l'obligation de rachat, les considérations d'ordre financier venant en seconde position.³¹

Le **village de Champagne (VD) n'aura plus le droit d'utiliser cette appellation** pour commercialiser son chasselas. Lors des négociations bilatérales avec l'UE, la France s'est révélée intransigeante sur le fait qu'un produit, qu'elle jugeait similaire, puisse porter le même nom que le prestigieux Champagne hexagonal. Il faut dire que dans le cadre d'un traité passé avec la France en 1974, concernant la protection des indications de provenance et appellations d'origine, la Suisse avait omis de protéger l'appellation «Champagne» vaudoise. Juridiquement, la France est ainsi dans son droit. Cette affaire a fait grand bruit en Suisse romande. L'Etat de Vaud a fait savoir au conseiller fédéral Pascal Couchepin qu'il s'opposait catégoriquement à la disparition de l'étiquette de l'appellation controversée. Il a estimé que les deux produits étaient suffisamment différenciés pour que l'on ne puisse pas les confondre et qu'en outre, la faible quantité de vin mis en bouteilles par le petit village vaudois était largement vouée à une consommation intérieure qui ne menaçait de loin pas le marché du pétillant vin français.³²

Une chaîne de distribution française a été accusée de «**détournement de notoriété**» et «**usurpation de marque**» pour avoir proposé à ses clients le **vin du village de Champagne (VD)**. En raison d'un vice de forme, aucune condamnation n'a toutefois été prononcée. Au terme d'un moratoire de deux ans, le vin vaudois ne sera de toute façon plus autorisé à porter ce nom, comme prévu dans les accords bilatéraux et revendiqué par la France. Par ailleurs, une bière de fabrication suisse utilisant du champagne français dans sa fabrication a dû renoncer à utiliser cette appellation. Bénéficiaire des bilatérales, la compagnie aérienne Swissair a décidé de baptiser par solidarité un des ces avions du nom de «Champagne».³³

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 06.09.2000
FRANÇOIS BARRAS

Les **vendanges 2000** ont déversé 127 millions de litres de raisin dans les cuves helvétiques, soit 2,3 millions de litres de moins que l'année précédente. Au niveau de la consommation, 297,2 millions de litres de vin ont été bu en Suisse durant l'année viticole 1999-2000 – environ 40 litres par habitant –, contre 294,6 millions en 1999. 42% des vins écoulés étaient d'origine indigène. Les producteurs suisses ont vendu 59,2 millions de litres de rouge (1,7 million de plus que l'année précédente) et 65,8 millions de blanc (+0,9 million). En dépit de cette embellie, les prix sont restés bas et les recettes des producteurs en dessous de la moyenne de ces dernières années, selon l'Office fédéral de l'agriculture.³⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 17.05.2001
FRANÇOIS BARRAS

Pour la première fois depuis 1922, **les moissons 2001 se sont déroulées hors du giron de l'Administration fédérale des blés**. Cette mesure découlait directement de la libéralisation du marché des céréales inscrite au menu des réformes agricoles. Lancés dans un rapport concurrentiel, les exploitants ont pu compter sur l'absence de stocks excédentaires de l'année 2000 et s'aligner sur les prix du marché: le froment, par exemple, s'est échangé à 57 francs les 100 kilos (contre 107 francs en 1985) afin de concurrencer le blé panifiable importé à 60 francs les 100 kilos. Réduite de 4000 hectares – à 94 000 hectares –, la surface ensemencée était prévue pour donner quelques 500 000 tonnes de céréales panifiables, selon les estimations de l'interprofession des exploitants céréaliers, Swiss Granum. Cependant, **les récoltes ont été perturbées par de très mauvaises conditions météorologiques** en début d'année: les importations de céréales et de légumes ont du être augmentées d'un tiers par rapport aux prévisions, alors que les maraîchers voyaient entre 25% et 30% de leur récolte annuelle gâchée par l'eau, principalement dans les cantons de Vaud, d'Argovie et de Berne. En conséquence de ces pluies abondantes, les récoltes n'ont pas pu être échelonnées correctement, et de forts surplus de production sont arrivés en bloc sur le marché. Sans pouvoir se tourner du côté des assurances, les producteurs ont adressé leurs doléances à la Confédération. L'OFAG a répondu favorablement à trois des quatre requêtes de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) en donnant la compétence aux cantons de relever la limite de la fumure azotée et de reporter d'un an le remboursement des crédits d'investissement d'agriculteurs. Enfin, l'OFAG s'est engagée à relever de 3 francs par 100 kilos les droits de douane pour le maïs.³⁵

MOTION
DATUM: 05.06.2001
FRANÇOIS BARRAS

Suivant déjà les prescriptions du gouvernement, l'Interprofession du vin suisse (IVS) a proposé un **abaissement des limites de rendement** et a chargé deux commissions d'étudier les conséquences d'une telle mesure. L'IVS a mis en garde contre les excédents chroniques de la production viticole suisse, qui plombe son image de marque et se répercute sur les prix. Un avis suivi par la Fédération suisse des vigneronnes (FSV) qui a proposé une limitation du chasselas et du riesling-sylvaner, de 1,4 à 1,2 kilos au mètre carré. Au niveau parlementaire, John Dupraz (prd, GE) a déposé une motion dans le même sens. Ces mesures n'ont pas été du goût des vigneronnes vaudoises et genevoises, qui ont porté leurs revendications à Berne: 150 tracteurs ont ainsi bloqué la Place fédérale, afin de protester contre les coûts et les pertes occasionnés par l'égrappage de leurs vignes, et de réclamer une réduction de l'importation de vins étrangers pour protéger la production indigène. Selon la FSV, les importations de vin blanc ont augmenté de 30% en une année, passant de 5,5 à 7,2 millions de litres. Après trois jours de campement, les manifestants sont repartis bredouilles, Pascal Couchepin étant resté ferme sur ses positions non interventionnistes. Il a cependant reçu une délégation vigneronne quelques semaines plus tard, à laquelle il a annoncé diverses mesures de soutien, comme la possibilité d'avancer à 2002, au lieu de 2004, les aides de reconversion variétale du vignoble pour diversifier l'offre des vins suisses.³⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 22.09.2001
FRANÇOIS BARRAS

Une clause de la politique agricole 2007 du gouvernement concerne un **soutien aux réformes structurelles de la viticulture suisse**. Le projet fédéral préconise notamment une réduction des surfaces réservées aux vins blancs de type chasselas (en excédent), une reconversion de ces cépages en spécialités de blancs et de rouges, un soutien aux ventes suisses à l'exportation et une amélioration de l'image des vins helvétiques. L'OFAG a en outre annoncé vouloir renforcer le contrôle des vins bio selon des critères standards. Chaque exploitant estampillé bio devra envoyer un échantillon de sa production à un laboratoire de Schaffhouse. La Suisse comptait 60 vigneronnes bio en 2001, pour une part d'environ 1% de la production nationale.³⁷

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 19.12.2001
FRANÇOIS BARRAS

Dans ce climat de revendications, **les vendanges 2001 ont néanmoins offert des résultats satisfaisants**, selon l'OFAG. Celui-ci s'est particulièrement réjoui que la limitation de la production ait porté ses fruits. Ainsi, la récolte, avec 117,2 millions de litres, est inférieure de 10,2 millions à celle de l'année 2000. Elle se répartit en 57 millions de litres de vins rouges (moins 3,6 millions par rapport à 2000) et 60,4 millions de litres de blancs (moins 6,6 millions). Ce volume était de 4 millions de litres inférieur aux prévisions de consommation.³⁸

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 27.06.2002
ROMAIN CLIVAZ

Par l'édition de deux ordonnances en milieu d'année, **le Conseil fédéral a fait un geste en faveur des producteurs de jus de raisin et encouragé la diversification du vignoble**. D'une part, il s'agissait de subventionner la production de moût à partir de chasselas et de riesling-sylvaner à hauteur de deux francs par litre transformé. Cette aide à l'utilisation non alcoolique d'une partie de la récolte a toutefois été conditionnée dans les trois grands cantons viticoles romands (Valais, Vaud Genève) à la reconduction des limitations de production fixées pour 2001. D'autre part, une aide à la reconversion pour l'année 2003, permettant d'adapter l'encépagement aux besoins du marché, était prévue. Ces contributions de 20 000 à 35 000 francs par hectare, selon la déclivité des coteaux, devaient servir à remplacer les cépages blancs de chasselas et de riesling-sylvaner par des cépages recherchés sur le marché. Ces mesures ont généralement été bien perçues dans les milieux concernés. La direction de la Fédération suisse des vignerons (FSV) a salué la réaction du gouvernement à la chute de la consommation et à l'explosion des importations. Certaines voix issues du milieu des producteurs se sont élevées pour demander que le Conseil fédéral aille plus loin et élève les taxes douanières jusqu'au niveau maximal autorisé par l'Organisation mondiale du commerce.³⁹

ANDERES
DATUM: 04.06.2003
ROMAIN CLIVAZ

Les **gouvernements des cantons viticoles romands** (Fribourg, Genève, Neuchâtel, le Valais et Vaud) ont manifesté leur préoccupation quant à l'avenir de cette branche lors d'une conférence de presse commune tenue à la mi-mai. C'est par l'entremise d'une lettre adressée au conseiller fédéral Joseph Deiss, nouveau responsable du dossier agricole depuis le début de l'année sous revue, qu'ils ont formulé un certain nombre d'exigences. Dénonçant une concurrence déloyale des vins étrangers, principalement à l'égard de la production indigène de vin blanc, ils ont exigé un certain nombre de mesures de correction du gouvernement. Ils ont mis en cause le zèle des autorités fédérales en matière de respect de ses engagements internationaux et demandé le retour à un **contingentement séparé** (blanc/rouge ainsi que bouteille/en vrac) permettant de mieux protéger les vins blancs indigènes. En matière de taxation des importations hors contingent, ils ont déploré que la Suisse n'exploite pas toute sa marge de manœuvre et ont exigé qu'elle augmente ces prélèvements au maximum autorisé dans le cadre des accords multilatéraux (OMC). Si ces mesures s'avéraient insuffisantes, les cantons ont estimé qu'une application de la clause de sauvegarde générale, prévue par les accords de l'OMC et permettant de restreindre les importations, devrait être envisagée. Les conseillers d'Etats en charge de l'agriculture dans les cantons de Vaud, du Valais et de Neuchâtel ont été reçus par le conseiller fédéral Joseph Deiss au début du mois de juin. Ce dernier a indiqué qu'en vertu de ses engagements internationaux, la Suisse disposait d'une marge de manœuvre réduite et qu'au niveau intérieur, les consommateurs et les autres acteurs économiques n'auraient que peu de compréhension pour un retour à une réglementation moins libérale. La demande de réintroduction des contingents tarifaires d'importation de vins blanc et rouge séparés, relayée au parlement par un postulat du conseiller national vaudois André Bugnon (udc), n'avait pas encore été traitée à la fin de l'année sous revue (Po. 03.3079).⁴⁰

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 18.06.2003
ROMAIN CLIVAZ

Répondant à une interpellation parlementaire du démocrate-chrétien valaisan Simon Epiney concernant la nécessité d'accompagner l'ouverture du marché viticole, le Conseil fédéral a rappelé que les mesures incitatives, pour l'accélération du remplacement d'une partie du vignoble planté en Chasselas ou en Müller-Thurgau, avaient été avancées afin de débiter au printemps de l'année sous revue. Cette anticipation avait été décidée en raison de la situation tendue constatée sur le marché du vin à fin 2001. Malgré des inscriptions totales pour environ 9,5 millions de francs, le gouvernement s'est tenu au montant de 5 millions prévu dans le budget 2003, invoquant notamment l'état des finances fédérales pour exclure toute rallonge. L'octroi de contributions à la **reconversion du vignoble** se ferait ainsi en fonction de l'ordre

d'inscription, les requérants exclus étant invités à entreprendre les démarches l'année suivante.⁴¹

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 26.06.2003
ROMAIN CLIVAZ

La réussite de l'opération en 2003 a incité le gouvernement à **reconduire son soutien à la production non alcoolique** issue des vendanges 2003. Il n'a pas attribué les difficultés de la viticulture qu'aux conditions d'importation plus libérales, mais également aux changements d'habitudes des consommateurs. Cette campagne en faveur du jus de raisin ou du bourru doit permettre d'alléger le marché des vins blancs des cépages Chasselas et Müller-Thurgau. Avec une aide de deux francs par litre transformé et un montant total de sept millions de francs, se sont 3,5 millions de litres qui devraient être soustraits du marché du vin blanc (5% de la consommation). Ce soutien ne serait toutefois accordé qu'aux cantons ayant déjà montré une volonté de limiter leur production dans ces cépages. Cette mesure, qui s'inscrit dans le cadre de la PA 2007, mise sur une aide au renouvellement du vignoble permettant un encépagement plus adapté au marché, ainsi que sur l'aide à la promotion des ventes du vin.⁴²

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 22.08.2003
ROMAIN CLIVAZ

Les difficultés de la branche ont été confirmées par les chiffres livrés par l'OFAG à la fin de l'été. Durant l'année viticole 2002/2003, qui s'étend du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante, la **consommation totale de vin a diminué** de 3,8 millions de litres à 285,7 millions de litres dont 114,9 de vins suisses (-7,3%) et 170,8 de vins étrangers (+3,4%). Pour l'aide du conseil fédéral à la production non alcoolique sous forme des ordonnances en 2002, voir ici.⁴³

ANDERES
DATUM: 23.01.2004
ELIE BURGOS

C'est depuis le 1er janvier 2004 que la nouvelle structure de marketing **Swiss Wine Communication SA**, chapeauté par l'Interprofession suisse du vin, a débuté la promotion du vin suisse non plus seulement à l'étranger, mais à l'intérieur du pays également. Cette nouvelle structure résulte de la récente loi sur l'agriculture. Grâce à celle-ci, la production indigène de vin jouit désormais d'un soutien de la Confédération, au même titre que les autres produits agricoles (environ 5 millions de francs par an). Cette dernière ne subventionnait jusqu'alors que la promotion à l'exportation de l'association des exportateurs de vin suisse.⁴⁴

ANDERES
DATUM: 22.03.2004
ELIE BURGOS

Un nouveau groupe parlementaire des viticulteurs s'est créé au mois de mars. Il regroupe une cinquantaine de parlementaires. L'initiateur de ce projet est le conseiller national et viticulteur André Bugnon (udc, VD).⁴⁵

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 01.04.2004
ELIE BURGOS

Au mois de mars 2005, l'OFAG a publié son rapport intitulé « **L'année viticole 2004** » relatif à la situation de la production et de la consommation viticole en Suisse sur la période allant du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004. Suite à la demande formulée par l'Interprofession suisse du vin d'harmoniser l'année comptable avec les stocks de vin, l'inventaire est désormais effectué au 31 décembre de chaque année (alors que la période considérée auparavant allait du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante). La consommation totale de vins s'est élevée à 282,8 millions de litres en 2004 (soit 38,2 litres par habitant), ce qui représente une diminution de 3,0 millions de litres par rapport au précédent exercice (du 1.07.2002 au 30.06.2003). L'OFAG précise que cette diminution est intervenue avant l'entrée en vigueur des nouvelles mesures contre l'alcoolémie au volant (Il s'agit de l'introduction du 0,5 pour mille (taux limite) dès le 1er janvier 2005). La consommation de vins blancs a atteint 87,4 millions de litres (+1,5) et celle de vins rouges a chuté à 195,4 millions de litres (-4,5). La consommation totale de vins suisses a baissé à 112,2 millions de litres, soit 2,7 millions de litres de moins que l'exercice précédent. Celle de vins blancs a été stable à 57,5 millions de litres (+0,3), alors que celle des vins rouges a diminué de 3,0 millions de litres pour s'établir à 54,7 millions de litres. Quant à la consommation de vins étrangers, elle est restée stable et a atteint 170,6 millions de litres (-0,2).⁴⁶

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 28.04.2005
ELIE BURGOS

Selon le rapport de l'OFAG, intitulé « **L'année viticole 2005** », la baisse régulière de la consommation de vin en Suisse s'est poursuivie. La consommation totale de vins s'est élevée à 272,9 millions de litres en 2005, ce qui représente une diminution de 5,7 millions de litres par rapport au précédent exercice. La consommation totale de vins suisses a baissé à 102,2 millions de litres, soit 10 millions de litres de moins que l'exercice précédent. La consommation de vins étrangers à quant à elle augmenté, pour atteindre 170,7 millions de litres (+4,3).⁴⁷

MOTION
DATUM: 07.10.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté en fin d'année une motion Germanier (prd, VS), qui demandait au gouvernement de modifier les dispositions de la **loi fédérale sur l'alcool** soumettant les vins naturels de plus de 15% de volume à l'impôt sur l'alcool, en fixant cette limite à 18% du volume. Il s'agissait, pour le député valaisan, d'harmoniser la législation suisse avec les dispositions en vigueur dans l'UE.⁴⁸

ANDERES
DATUM: 23.12.2005
ELIE BURGOS

La presse a révélé en fin d'année que la société **Swiss Wine Communication SA**, créée en 2004 pour améliorer le marketing du vin suisse, connaissait de sérieuses difficultés financières, ce qui a poussé son directeur à démissionner pour mauvaise gestion.⁴⁹

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 24.03.2006
ELIE BURGOS

Dans sa réponse à une interpellation Germanier (prd, VS), le Conseil fédéral a déclaré être prêt à débloquer des **crédit spéciaux pour soutenir le secteur viticole** si le budget alloué à l'OFAG ne suffisait pas pour maintenir en 2006 et en 2007 une participation de la Confédération à hauteur de 50% du coût des activités de promotion en faveur des vins suisses.⁵⁰

ANDERES
DATUM: 26.05.2006
ELIE BURGOS

La société chargée de la promotion du vin suisse créée en 2004, **Swiss Wine Communication**, a été mise en **faillite** au mois de mai. Les événements se sont précipités suite à l'annonce d'une perte de 2,4 millions de francs pour l'année 2005 et de la démission du président et du vice-président de la société (les délégués ayant refusé leur proposition de recapitalisation). Une nouvelle association « Swiss Wine Promotion », créée par les représentants des régions durant l'année sous revue, devrait dès lors devenir le nouveau partenaire de la Confédération.⁵¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 16.11.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a décidé, en fin d'année, d'aligner le droit des denrées alimentaires sur la législation européenne et de permettre aux producteurs de vin suisses d'utiliser dorénavant des **copeaux de bois de chêne** sans le préciser sur l'étiquette. Le gouvernement a toutefois fixé des conditions bien définies à cet usage : les copeaux devront notamment être naturels et non traités, afin d'éviter leur aromatisation.⁵²

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 31.12.2006
ELIE BURGOS

Selon le rapport annuel de l'OFAG (« Année viticole 2006 »), la tendance à la **baisse de la consommation de vin en Suisse** s'est poursuivie. La consommation totale de vin s'est élevée à 270,2 millions de litres durant l'année sous revue, soit une baisse de 2,5% par rapport à 2005. Cette dernière s'explique par la baisse de la consommation de vins suisses (- 4,0%) aussi bien que de vins étrangers (- 1,6%).⁵³

KANTONALE POLITIK
DATUM: 07.06.2007
ELIE BURGOS

Le canton de Neuchâtel a décidé, pour les vins de l'AOC Neuchâtel, de ne pas donner suite à la décision de la Confédération d'autoriser, à partir du 1er janvier de l'année sous revue, **l'utilisation de copeaux de bois** sans le préciser sur l'étiquette. Cette décision a fait suite à celle du canton du Valais, qui a interdit cette pratique à partir du 1er juillet de l'année sous revue. D'autres cantons songent également à introduire une telle interdiction.⁵⁴

ANDERES
DATUM: 25.09.2012
JOHANNA KÜNZLER

Der Branchenverband Wein erhöhte im Berichtsjahr die **Erntebeschränkungen für Weinreben**, um einen weiteren Preiszerfall zu verhindern. Die einheimischen Winzer sahen sich aus verschiedenen Gründen unter Druck gesetzt: Der Konsum von Schweizer Wein war im vorigen Jahr um 6% gesunken, während die Produktion dank guten Witterungsbedingungen um 8% angestiegen war. Dies sorgte für volle Lager. Die Winzer konnten den produzierten Rebensaft nur mit Mühe verkaufen und mussten ihn gezwungenermassen oft als Tafelwein absetzen. Der Import von ausländischen Weinen ist ausserdem seit einigen Jahren kontinuierlich angestiegen, und durch den starken Schweizerfranken wurde auch der Privatimport in grenznahen Gebieten angekurbelt. Die Branche verlangte deshalb vom Bundesrat unterstützende Massnahmen, unter anderem mit einer noch nicht behandelten Motion Freysinger (svp, VS), welche die Zollkontingente künftig nach Massgabe der Inlandleistung verteilt haben will (Mo. Freysinger 12.3482).⁵⁵

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 31.05.2014
JOHANNA KÜNZLER

Aufgrund eines Skandals um den Walliser Weinhändler Dominique Giroud sahen sich die Walliser Behörden und das Finanzinspektorats des Bundesamts für Landwirtschaft (BLW) dazu veranlasst, die existierenden **Kontrollsysteme für die Weinproduktion und den Weinhandel** zu überprüfen. Der Westschweizer Fernsehsender RTS berief sich im Februar auf interne Dokumente der Schweizer Weinhandelskontrolle (SWK), wonach Inspektoren zwischen 2006 und 2009 über 350'000 Liter illegalen Weinverschnitts im Unternehmen Girouds entdeckt hätten. Obwohl die Waadtländer Staatsanwaltschaft ein entsprechendes Verfahren im Dezember einstellte und Giroud freisprach, hatte die Affäre politische Konsequenzen. Sowohl auf kantonaler als auch auf nationaler Ebene wurde im Zuge der Evaluation festgestellt, dass zwischen den Weininspektoren und den Finanzämtern ungenügende Zusammenarbeit herrsche. Teilweise aufgrund legaler Konstellationen würden die Behörden nicht miteinander kommunizieren, wodurch die Effektivität der Kontrollen wesentlich beeinträchtigt werde. Man begann daher mit der Planung eines Systems zum Informationsaustausch, um solchen Fällen in Zukunft besser begegnen zu können.⁵⁶

MOTION
DATUM: 17.09.2014
JOHANNA KÜNZLER

Mit äusserst knappen 88 zu 85 Stimmen akzeptierte der Nationalrat im Herbst 2014 eine Motion Bugnon (svp, VD). Damit verlangte die grosse Kammer eine Änderung der **Verordnung zu landwirtschaftlichen Strukturverbesserungen, welche** laut Motionär gewisse Arten von **Genossenschaften benachteiligen**. Im Weinbau sei es nämlich oft so, dass Rebenbesitzer zwar Mitglieder einer Genossenschaft seien, die Reben aber nicht selber pflegten, sondern anderen Rebbauern zur Bewirtschaftung anvertrauten. Die Erträge würden jedoch ebenso der Genossenschaft abgeliefert, wie wenn sie sie selbst geerntet hätten. Bei der Berechnung von Strukturverbesserungsbeiträgen, die diesen Genossenschaften zukommen sollen, ziehe der Bund solche Personen allerdings jeweils von der totalen Mitgliederzahl ab, was den finanziellen Beitrag an die Genossenschaften ungerechtfertigterweise schmälere. Dieser Umstand solle nun revidiert werden. Der Bundesrat beantragte die Ablehnung der Motion, stützte sich in seiner Argumentation aber auf einen sehr spezifischen Aspekt des eingereichten Texts, was den Verdacht eines Missverständnisses aufkommen liess. Der Motionär beanstandete dies auch in der Ratsdebatte: Die Verwaltung habe sein Geschäft „demoliert“, auf den Kern seines Anliegens sei gar nicht eingegangen worden. Bundesrat Schneider-Ammann (fdp) nahm die Beschwerde zur Kenntnis, betonte aber umgehend, dass eine solche Änderung nicht über den Verordnungsweg erfolgen könne, sondern nur über das Gesetz. Das rechtskonservative Lager stimmte zusammen mit der grünen Partei geschlossen für die Annahme der Motion. Dagegen stellten sich hingegen die Grünliberalen. Die übrigen Fraktionen CVP, FDP und SP fanden zu keiner einheitlichen Position. Das Geschäft wurde anschliessend zur Zweitbeurteilung an den Ständerat weitergereicht.⁵⁷

ANDERES
DATUM: 04.06.2020
KAREL ZIEHLI

Les patates destinées à la fabrication de frites souffrent du confinement, alors que leurs cousines destinées à la fabrication de chips ou dites de table ont vu leurs ventes exploser. Cela s'explique par la fermeture des restaurants et fast-food, l'annulation des événements culturels ou encore l'arrêt des stations de ski lors du semi-confinement, des lieux où sont consommées la majeure partie des frites. Cette situation paradoxale voit donc les transformateurs importer certaines sortes de pomme de terre, alors que d'autres doivent être stockées ou devront être données en fourrage aux animaux, à un prix moindre. En effet, les sortes de pommes de terre utilisées pour la production de frites ne sont pas utilisées à d'autres usages. Un fond de soutien existe pour limiter les pertes financières, mais celui-ci pourrait ne pas suffire si les excédents se montaient à

plusieurs dizaines de tonnes. Les paysan.ne.s pourraient donc devoir faire appel à l'aide de la Confédération.⁵⁸

MOTION
DATUM: 19.06.2020
KAREL ZIEHLI

La motion Borloz (plr, VD) visant à instaurer des réserves de vin pour faire face aux aléas climatiques a été classée. Le député vaudois proposait de modifier la LAgr de sorte à permettre aux viticulteurs et viticultrices de constituer des réserves de vin allant au-delà des contingents de production imposés par les cantons. Ainsi, les producteurs et productrices de vin auraient pu compenser une année de faible production – due aux aléas météorologiques. Dans cette optique, il demandait également à ce que le vin finalement non-utilisé soit plus facilement déclassable en vin de table, comme cela se fait en France.

Le Conseil fédéral s'est positionné contre cette motion, estimant qu'il est déjà possible pour les viticultrices et viticulteurs de produire plus que ce qui sera vendu et ainsi de constituer des réserves. De plus, le Conseil fédéral évalue actuellement la possibilité de faire évoluer le classement des vins en AOP, ce qui donnerait une plus grande marge de manœuvre aux groupements de producteurs et productrices sur ces questions.⁵⁹

MOTION
DATUM: 01.10.2021
KAREL ZIEHLI

Le Conseil national a soutenu, sans discussion, la motion déposée par la verte Meret Schneider (ZH) qui vise à **promouvoir la culture de variétés robustes d'anciens fruits et légumes**. Cette proposition, qui a reçu la bénédiction des sept sages, veut aider la recherche agronomique à développer des sortes végétales nécessitant moins de pesticides et contribuant ainsi à une agriculture plus durable. Le Conseil fédéral précise, dans sa prise de position, que des programmes existent déjà mais que les moyens manquent pour soutenir tous les projets de recherche dans ce domaine.⁶⁰

Lebensmittel

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 01.03.2000
FRANÇOIS BARRAS

En tout début de l'année sous revue, le Conseil fédéral a présenté son message sur la **«Gen-Lex»**, jetant dans l'arène publique un débat virulent entre représentants de l'économie et groupes écologistes et associations de consommateurs. L'avant-projet «Gen-Lex» avait été mis sur pied, notamment, pour contrer l'initiative populaire «contre les manipulations génétiques» rejetée en juin 1998 par les cantons et le peuple. Le texte a fondamentalement ratifié la volonté de l'exécutif de s'engager dans la voie des organismes génétiquement modifiés (OGM) et de refuser l'idée un moratoire sur le sujet. Toutefois, il a mis en évidence plusieurs critères supposés ménager la chèvre et le chou dans un dossier délicat. Dans la balance écologique, il a déposé des prescriptions de responsabilités civiles plus contraignantes pour le producteur d'OGM: les actions en réparations pourront s'étendre sur trente ans au lieu de dix, prenant en considération que les dommages génétiques peuvent se transmettre d'une génération à l'autre. De plus, les produits traités génétiquement devront être préalablement soumis à une autorisation d'un comité éthique de douze scientifiques et éthiciens, alors que l'Office fédéral de l'environnement conservera un droit de veto important. Autres mesures: les manipulations devront respecter les principes de «dignité de la créature» prévue par la Constitution, et présenter un avantage pour la communauté dans son ensemble.⁶¹

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 06.06.2000
FRANÇOIS BARRAS

Toujours concernant les OGM, **le gouvernement a fixé à 0,5 % le seuil de tolérance d'impuretés génétiquement modifiées** présentes dans les semences conventionnelles. Dans une ordonnance entrée en vigueur en milieu d'année, le Conseil fédéral a posé une limite relativement sévère que les importateurs étrangers seront contraints de respecter. Deux-tiers des semences utilisées en Suisse sont issues de l'importation. L'association Greenpeace s'est élevée contre cette mesure jugée par elle encore trop laxiste, arguant que le tolérance zéro, si elle ne peut être absolument atteinte dans les faits, doit au minimum constituer un principe essentiel au niveau politique. Selon Greenpeace, un 0,5% de semences modifiées fertiliserait déjà plus de 30 millions de plants de maïs transgéniques.⁶²

MOTIONDATUM: 18.09.2000
FRANÇOIS BARRAS

Autre opposition aux OGN, **les Verts** ont déposé une motion afin d'**interdire l'utilisation des aliments contenant des gènes résistants aux antibiotiques**. Cette motion visait tout particulièrement le cas du maïs Bt-176, autorisé par la Confédération en 1998. Le groupe écologique, se basant sur des travaux médicaux récents, espérait ainsi obtenir à la fois l'interdiction de ce type d'organismes et l'institution d'un moratoire afin de mieux cerner les tenants et aboutissants de cette nouvelle forme d'agriculture. Le Conseil national a, dans un vote très serré, accepté la partie de la motion qui demandait, sous forme de postulat, une interdiction de la dissémination d'OGM contenant des gènes résistants aux antibiotiques.⁶⁵

ANDERESDATUM: 15.11.2000
FRANÇOIS BARRAS

Malgré ces prescriptions, le texte gouvernemental a essuyé les foudres de la gauche. Les Verts ont immédiatement appelé à un **moratoire** soumis à ratification populaire, se basant notamment sur les décisions à cet endroit prises en 1999 par un publiforum entre citoyens et scientifiques. L'UDC, les radicaux et le PDC ont par contre applaudi la démarche plutôt libérale du Conseil fédéral. L'Union suisse des paysans s'est prononcée fermement contre la dissémination d'OGM dans l'agriculture et pour un moratoire de dix ans dans le domaine, récusant ainsi le projet du gouvernement. Plus tard, la commission du Conseil des Etats, première Chambre à empoigner le dossier, a elle aussi mis sur le tapis l'idée d'un moratoire. La commission a insisté sur le caractère sensible et complexe du dossier qui met en jeu aussi bien la santé publique que l'économie suisse, à la pointe de la recherche mondiale dans le domaine génétique.⁶⁴

BUNDESRATSGESCHÄFTDATUM: 13.06.2001
FRANÇOIS BARRAS

En 2000, le Conseil fédéral avait transmis son projet Gen-Lex permettant une utilisation nuancée, mais effective, de la recherche génétique dans l'agriculture. Cette décision avait heurté de front la gauche, les verts et plusieurs associations paysannes. Ces opposants se sont fermement engagés en faveur d'un moratoire sur les organismes génétiquement modifiés (OGN). **Premier avis parlementaire sur la question, la commission des Etats, par 8 voix contre 4, a rejeté cette idée**. Par contre, elle propose un certains nombres de mesures restrictives afin de ne pas permettre n'importe quelle expérimentation sur les dissémination d'OGN et de renforcer l'arsenal juridique civil et pénal. Le Conseil des Etats a ensuite suivi dans la même proportion les avis de sa commission: par 24 voix contre 16, la chambre haute a refusé le projet d'un moratoire sur les OGN appliqués à la culture en plein champ et à but commercial. Avant de transmettre le dossier au Conseil national, elle a toutefois insisté sur l'importance d'une législation sévère quant aux risques et aux dérives de l'expérimentation génétique.⁶⁵

VERWALTUNGSAKTDATUM: 30.11.2001
FRANÇOIS BARRAS

En illustration indirecte de cette politique, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEPF) a posé son **veto à la demande de l'EPFZ concernant la plantation d'une parcelle de blé génétiquement modifié**, contenant la protéine KP4 («killer protein»). Ce refus fut le troisième en deux ans que l'office a opposé à une telle demande, rappelant que les connaissances scientifiques en la matière étaient insuffisantes et rendaient dangereuse cette expérience pour l'environnement et les humains. Cette décision a déclenché une véritable fronde au sein du monde scientifique et pharmaceutique qui y a vu une «attaque politique» de la part du directeur de l'OFEPF, Philippe Roch. Au lendemain de ce veto, cinq membres de la Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique (CFSB) ont rendu leur démission à Moritz Leuenberger, au prétexte que leur travail était selon eux systématiquement désavoué par l'OFEPF. De plus, une pétition de plusieurs dizaines de signatures de chercheurs et de représentants de la chimie suisse a été déposée à Berne. Lancée par Gen Suisse, elle demandait de retirer le dossier du génétique des mains de l'OFEPF et, plus précisément, de son directeur. Alors que l'EPFZ annonçait un recours contre la décision de l'office, l'USP et la Fondation pour la protection des consommateurs alémaniques (FPC) se sont déclarés très satisfaits de la position fédérale.⁶⁶

POSTULAT
DATUM: 03.05.2012
JOHANNA KÜNZLER

Ein Postulat Hurter (svp, SH) zur **internationalen Absatzförderung des Schweizer Weins** wurde vom Nationalrat überwiesen. Der Bundesrat wird darin beauftragt, zu prüfen, ob in einer internationalen Werbekampagne des Bundesamtes für Landwirtschaft (BLW) nicht nur der Begriff „Schweizer Wein“, sondern auch Namen einzelner regionaler Weinmarken und –produzenten auftauchen könnten.⁶⁷

MOTION
DATUM: 04.12.2012
JOHANNA KÜNZLER

Die Räte überwiesen im Berichtsjahr eine Motion Darbellay (cvp, VS), welche den Bundesrat beauftragt dafür zu sorgen, dass **„Petite Arvine“** als traditionelle Bezeichnung für einen Walliser Wein anerkannt wird. Da „Arvine“ und „Petite Arvine“ auch als Bezeichnungen für Rebsorten verwendet werden, war es bisher Produzenten aus anderen Regionen und Ländern möglich, ihre Produkte unter diesem Namen zu verkaufen. Laut Motionär werden jedoch 98% der „Petite Arvine“-Weine im Wallis produziert. Eine repräsentative Umfrage hat zudem ergeben, dass über 80% der Schweizer Bevölkerung das Wallis als Herkunftsort von „Petite Arvine“ nennen und dass ebenfalls 80% denken, die Bezeichnung stehe nicht für eine Rebsorte, sondern für einen Wein. Das Parlament hielt den Schutz der Bezeichnung ausschliesslich für Walliser Weine für gerechtfertigt.⁶⁸

MOTION
DATUM: 05.05.2021
KAREL ZIEHLI

Le député valaisan Benjamin Roduit (centre) a déposé une motion afin de **promouvoir la consommation de fruits et légumes locaux**. Pour cela, il souhaiterait que le Conseil fédéral mette en place des mesures structurelles en s'inspirant des pratiques en la matière aux niveaux suisse et européen. Lors des débats en chambre, ses arguments ont porté sur des aspects de santé publique (obésité, diabète de type 2, maladies cardiovasculaires, etc.) ainsi que de politique environnementale et économique (soutien à l'agriculture et à l'économie locale). La mise en place de distributeurs automatiques proposant des produits frais et locaux dans des écoles valaisannes est un exemple dont les autorités pourraient s'inspirer d'après l'élue du Centre. Soutenant les buts visés par la motion, le Conseil fédéral s'y est toutefois opposé, estimant agir déjà suffisamment en la matière (campagnes de sensibilisation, application mobile, etc.). La motion a, malgré tout, été acceptée par 110 voix contre 63 et 6 abstentions, les soutiens provenant essentiellement des partis de gauche, des vert/libéraux et du Centre, tandis que seules quelques voix s'y sont ralliées parmi les membre du PLR et de l'UDC.⁶⁹

MOTION
DATUM: 27.09.2021
KAREL ZIEHLI

Tout comme la chambre du peuple, **une majorité du Conseil des Etats veut promouvoir la consommation de fruits et légumes locaux**. La chambre haute a donné son feu vert à la motion Roduit (centre, VS) qui permettrait, d'une part, de contribuer à lutter contre le surpoids et l'obésité et, d'autre part, d'inciter à la consommation d'une alimentation plus respectueuse du climat. Marianne Maret (centre, VS), pour la majorité de la commission, a insisté sur la nécessité d'informer correctement la population, une démarche nécessaire pour un bon fonctionnement de la responsabilité individuelle. Pour la minorité opposée à cette motion, Jakob Stark (udc, TG) a invoqué l'importance du fédéralisme – s'opposant à des mesures centralisées – et une campagne qu'il considère comme superflue au vu du niveau d'information de la population à ce sujet; un avis partagé par le Conseil fédéral, représenté par Alain Berset lors de ce débat. Cela n'aura pas suffi à convaincre un nombre suffisant de sénatrices et de sénateurs qui ont accepté par 21 voix contre 16 et 2 abstentions cette proposition. Le Conseil fédéral est donc chargé de mettre ce texte en œuvre.⁷⁰

1) BU, 23.7.18; LZ, 30.7.18; NF, TA, TG, 4.8.18; 24H, NZZ, 6.8.18; 24H, AZ, NZZ, TA, 7.8.18; 24H, AZ, SGL, SGT, SN, TA, 8.8.18; NWZ, 9.8.18; TZ, 10.8.18; NF, 11.8.18; SGL, 14.8.18; Blick, TZ, 24.8.18; TG, 19.9.18; BaZ, 26.9.18
2) NZZ, 4.10.19; LT, 19.10.19; TA, 29.11.19; LT, 30.11.19; 24H, 3.12.19; Blick, 27.4.20; 24H, 5.5.20; AZ, 11.5.20; 24H, TA, 29.5.20; NZZ, 13.6.20; LT, 18.6.20; SGT, 23.6.20; LT, 1.7., 28.8.20; 24H, 19.9.20
3) Analyse APS des journaux 2020 – Agriculture
4) FF, 2001, p. 1744 ss.
5) BO CN, 2009, p. 2106.
6) Presse des 23.7, 12.10, 28.10, 1.11, 19.11, 22.11, 25.11, 12.12 et 13.12.94; Bund, 27.7.94; LZ, 25.7 et 26.7.94; JdG, 10.8.94; 24 Heures et NQ, 9.9.94; NQ, 28.10.94
7) Bund, 4.5.96; 24 Heures, 26.10.96.
8) Presse du 16.7.02.
9) Motion Nicolet 19.4410
10) AB NR, 2021, S.1868 ff.
11) Presse du 29.4.03.
12) AB SR, 2020, S.1042 f.

- 13) AB SR, 2021, S.59 ff.
- 14) FF, II, 1990, p. 976 ss.; Mots d'ordre des partis et organisations: NZZ et JdG, 27.3.90.; Résultats de la votation: presse du 2.4. et 3.4.90; NZZ, 9.4.90 ainsi que L'Hebdo, 5.4.90.
- 15) Généralités sur le référendum et l'arrêté: Vat., 1.3.90; NZZ, 6.3.90; AT, 13.3.90; SGT, 3.3., 10.3. et 22.3.90; Lib., 16.3.90; presse du 24.3.90; LM, 27.3.90 et presse de la fin du mois de mars en général ainsi que L'Hebdo, 29.3.90.
- 16) Presse du 13.2.90; VO, 15.3.90; NZZ, 14.3. et 23.3.90; TA, 17.3.90; LNN, 23.3.90 ainsi que USS, 9, 7.3.90.
- 17) Arguments des partisans du oui: presse du 21.2.90; NZZ, 14.3.90; Vat., 17.3.90; 24 Heures, 22.3.90; NF, 23.3. et 28.3.90; SZ, 23.3.90 et LID-Pressedienst, 1641, 23.3.90 et 1637, 23.2.90.
- 18) Presse du mois de mars 1990; L'Hebdo, 29.3.90.
- 19) Vox, Analyse des votations fédérales du 1er avril 1990, Genève 1990.
- 20) NZZ, 9.10.90; NZZ, 17.5.90; SHZ, 4.10.90; Suisse, 22.4.90.; Presse du 3.4.90.
- 21) BO CE, 1990, p. 887 s.; BO CN, 1990, p. 1922; Bund, 27.9.90.; Délib. Ass. féd., 1990, IV, p. 86; NF, 11.6. et 28.11.90.
- 22) FF, I, 1992, p. 437 ss.; Presse du 26.11.91.
- 23) LID-Pressedienst, 1697, 19.4.91.; SN, 15.1. et 10.6.91; presse du 13.4.91; A T, 29.6.91.
- 24) 24 Heures, 3.5.91; presse du 1.7.91; SN, 3.7.91; JdG et 24 Heures, 11.7.91; Bund et NF, 1.10.91.; LID-Pressedienst, 1721, 4.10.91.
- 25) AT, 4.11.91; presse du 26.11.91; 24 Heures et NF, 28.11.91; Büz, 27.6.91.
- 26) BO CN, 1992, p. 865 s.
- 27) BO CN, 1992, p. 866 s.; NF et Bund, 7.4.92.
- 28) BO CE, 1992, p. 156 ss.; BO CE, 1992, p. 492 s.; BO CE, 1992, p. 629 ; BaZ, 22.1.92 ; AT, 9.3.92 ; SGT, 9.3.92 ; NZZ, 10.3.92 ; Presse du 12.3. et 16.6.92 ; NQ, 26.3.92 ; Lib., 26.3.92 ; JdG, 15.5.92 ; 24 Heures, 15.5.92 ; NF, 17.6 et 19.6.92.
- 29) BO CN, 1992, p. 1268 s.; BO CN, 1992, p. 821 ss.; BO CN, 1992, p. 860 ss.; FF, II, 1992, p. 956 ss.
- 30) NQ, 19.8.92; TA, 25.8.92; JdG, 4.9.92; BZ, 21.9.92; NF, 22.9.92; Lib., 25.9.92.
- 31) Delgrande et Linder (1996). Analyse des votations fédérales du 10 mars 1996. ; FF, 1996, II, p. 1038 ss.; JdG, 23.1.96; NQ, 19.2.96; Lib., 27.2.96.35; Presse du 11.3.96.
- 32) LT, 28.10.98 (Traité); TG, 30.10.98 (Vaud). Voir également supra, part. I, 2 (Europe: UE).40
- 33) LT, 11.2 et 9.4.99; 24h, 26.11.99; LT, 26.10.99
- 34) Rapport de l'OFAG; TG, 6.9.00.
- 35) LT, 2.7.01 (moissons); TG, 27.3.01 (intempéries); NF, 17.5.01 (OFAG).
- 36) TG, 9.2.01 (IVS); NF, 28.4.01 (FSV); presse du 10.5.01 (motion Dupraz); presse du 11.9.01 (manifestation); 24h, 27.9.01 (mesures).
- 37) Presse du 22.9.01 (réformes); TG, 21.4.01 (vin bio).
- 38) NF, 19.12.01 (vendanges 2001).
- 39) Presse du 27.6.02.
- 40) Presse du 13.5.03.; Presse du 4.6.03.
- 41) Presse du 5.3.03; BO CE, 2003, Annexe III, p. 60 ss.
- 42) Communiqué de presse du DFE du 25.6.03; NF, 25.6.03; TA, 26.6.03.
- 43) Communiqué de presse du DFE du 21.8.03 et presse du 22.8.03.
- 44) Presse du 23.1.04.
- 45) NZZ, 22.3.04.
- 46) Ce rapport est disponible sur le site internet de l'OFAG; Lib., 1.4.05.
- 47) Presse du 28.4.06.
- 48) BO CN, 2005, p. 1508.
- 49) Lib., 23.12.05.
- 50) BO CN, 2006, Annexes I, p. 391 ss.
- 51) Lib., 14.2.06 (démissions) ; NF, 26.5.06 (faillite).
- 52) Presse du 16.11.06.
- 53) Communiqué de presse de l'OFAG, 5.4.07.
- 54) Lib., 7.6.07.
- 55) NZZ, 11.8.12; TG, 1.9.12; LT, 8.9.12; 24H, 25.9.12.
- 56) NZZ, 24.5.14; LT, 13.6.14; NZZ, 4.11.14; LT, 13.11.14; BaZ, 17.11.14
- 57) 12.3809 Motionstext und Antwort Bundesrat deutsch; 12.3809 Motionstext und Antwort Bundesrat französisch; AB NR, 2014, S. 1570 f.
- 58) LT, 4.6.20; AZ, 12.6.20; Blick, 15.6.20
- 59) Motion Borloz 18.3221
- 60) AB NR, 2021, S.2086
- 61) FF, 2000, p. 2283 ss.; presse du 20.1.00 (réactions).
- 62) Presse du 6.6.00.
- 63) BO CN, 2000, p. 883 ss.
- 64) LT, 28.4.00 (USP); Lib., 17.8.00 et LT, 15.11.00 (commission parlementaire).
- 65) BO CE, 2001, p. 299 ss.
- 66) Presse du 21.11.01 (interdiction); TG, 21.11.01 (démission); LT, 28.11.01 (pétition); presse du 30.11.01 (recours et soutien).
- 67) AB NR, 2012, S. 660 f.
- 68) AB NR, 2012, S. 663 f.; AB SR, 2012, S. 1051 ff.
- 69) AB NR, 2021, S. 881 f.
- 70) AB SR, 2021, S.986